



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

10 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 10 décembre 2024, à 18 h 30, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE
M^{ME} VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIÉ, DISTRICT N^O 1
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N^O 4
M^{ME} FRANCINE CRAIG, DISTRICT N^O 5

SONT ABSENTS : M. ÉRICK RICHARD, DISTRICT N^O 2
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 6

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ELYSE BELLEROSÉ,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PUBLIC : ENVIRON 13 PERSONNES

Hors séance, avant la séance ordinaire Mme la mairesse et les élus présentent : le bilan 2024, les orientations 2025, les détails du budget 2025 et du plan triennal d'immobilisations 2025-2027. Ils présentent aussi des simulations de taxation, ainsi que des comparables de la situation financière avec les municipalités similaires, les municipalités à l'échelle de la région et à l'échelle provinciale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame ISABELLE PERREAULT, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame ELYSE BELLEROSÉ agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19h15

2024-12-560

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté, comme présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU BUDGET 2025**
- 4. PUBLICATION DU BUDGET**
- 5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE BUDGET UNIQUEMENT)**
- 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

2024-12-561 3. ADOPTION DU BUDGET 2025

La mairesse présente le « **BUDGET 2025** »

ATTENDU QUE d'après le budget présenté précédemment, la Municipalité aura à pourvoir, au cours de l'année 2025, à des dépenses totalisant **8 222 217 \$** tel qu'indiqué au document administratif budget 2025 version finale et à la présentation PowerPoint faite aux citoyens lors de cette même soirée de séance;

ATTENDU QUE l'évaluation imposable totalise **762 857 500 \$**;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le budget de l'année 2025, prévoyant des revenus et des dépenses de **9 333 427 \$**, **SOIT ADOPTÉ** tel qu'indiqué au document administratif budget 2025 version finale et à la présentation PowerPoint faite aux citoyens lors de cette même soirée de séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-562 4. PUBLICATION DU BUDGET

ATTENDU QUE l'article 957 du *Code municipal du Québec* stipule que la Municipalité doit distribuer, à chaque porte, le budget 2025;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CRAIG
ET RÉSOLU :

QUE le budget de l'année 2025 **SOIT JOINT** à l'envoi du prochain compte de taxes afin que chaque propriétaire puisse en prendre connaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-563 5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU la présentation faite par madame la mairesse concernant le programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS TREMBLAY
ET RÉSOLU :

D'**ADOPTER** le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 qui est susceptible d'être révisé à chaque fin d'année :

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2025	2026	2027
ADMINISTRATION			
MÉNAGE DU RÔLE	150 000 \$		
LOISIRS, COMMUNAUTAIRE, CULTURE			
CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAIS / BATIMENT ACCESSOIRE (CABANON)	45 000 \$		



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

PARC DOMAINE QUATRE-HÉTU	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
PARC ENTRE-AMIS / TERRAIN DE PICKLE BALL	300 000 \$		
PARC ENTRE-AMIS ET NOYAU VILLAGEOIS / MOBILIER URBAIN		21 300 \$	
PARC MONTAGNE ET ESCALADE/ AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR BÂTIMENT ACCUEUIL	68 000 \$		
PARC MONTAGNE ET ESCALADE/ AMÉNAGEMENT STATIONNEMENT ET IMPLANTATION 2 BORNES ÉLECTRIQUES	60 000 \$		
TRAVAUX PUBLICS			
1050 RUE PRINCIPALE /PEINTURE EXTÉRIEURE ET TOITURE	24 000 \$		
CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAIS // RÉFECTION AGRANDISSEMENT STATIONNEMENT		15 000 \$	
GARAGE DÉPÔT À NEIGE / DÉMÉNAGEMENT	25 000 \$	X	X
HOTEL DE VILLE / RÉFECTION STATIONNEMENT	55 000 \$		
PLAGE AMÉNAGEMENT PHASE 1 (station lavage 38 K)	350 00 \$	X	
BARRAGES			
BARRAGE LAC DONTIGNY	50 000 \$	500 000 \$	
BARRAGE LAC LOUISE	10 000 \$	500 000 \$	
BARRAGE LAC MARCHAND		10 000 \$	200 000 \$
BARRAGE LAC BASTIEN		50 000 \$	600 000 \$
ROUTES			
ACHAT CHARGEUR	150 000 \$		
DOS D'ANE PERMANENTS 8	20 000 \$		
MUNICIPALISATION QUAI DES BRUMES	1 800 000 \$		
REFECTION RUES 1er-2e-3e BASTIEN	650 000 \$		
REFECTION RUES (de L'ILE, des Français, PONT-ROUGE)		1 850 000 \$	
REMPACEMENT DE PONCEAUX SUR DIVERSES RUES (PAVL)		2 000 000 \$	2 000 000 \$
REMPACEMENT DE PONCEAUX SUR LAC STEVEN (PAVL)	125 000 \$		
TRAVERSE PIÉTONNIÈRE Route 343 (près de la rue Fleury)	40 000 \$		
AQUEDUCS ET ÉGOUT			
AQUEDUC ADAM	250 000 \$	100 000 \$	2 000 000 \$
AQUEDUC RENTIERS SUD		350 000 \$	
MISE EN OEUVRE PPSEP	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
PLAN INTERVENTION (routes et eau potable)	50 000 \$		



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT			
1040 RUE PRINCIPALE / DÉCONTAMINATION AMÉNAGEMENT pétroliers (Harnois)71750	200 000 \$	300 000 \$	
AFFICHAGE DIRECTIONNEL PHASE III 125 000 \$ (+ balance phase II de 2024 = 40 000\$)	100 000 \$		
NOYAU VILLAGEOIS / PLAN AMÉNAGEMENT	25 000 \$	X	X
TOTAL	4 612 000 \$	5 761 300 \$	4 865 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE BUDGET UNIQUEMENT)

La mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des citoyennes et citoyens.

2024-12-564

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VIRGINIE ARBOUR-TRÉPANIER
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 17.

(SIGNÉ)

ISABELLE PERREAULT
MAIRESSE

(SIGNÉ)

ELYSE BELLEROSÉ
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE